

08 juil 2022 -16:55

Appartient à Conseil des ministres du 8 juillet 2022

Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lieux fermés accessibles au public - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi relatif à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lieux fermés accessibles au public.

Au cours de l'élaboration de cet avant-projet, une concertation a été menée avec les différents secteurs et les entités fédérées. L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, répond aux objectifs suivants :

- Définir clairement des niveaux de référence directeurs, y compris la possibilité de purifier l'air.
- Encourager les exploitants de lieux fermés accessibles au public à mener une réflexion active sur la situation actuelle et sur la manière dont ils peuvent obtenir une meilleure qualité de l'air intérieur par le biais d'une analyse des risques et d'un plan d'action.
- Poser les jalons d'une certification et d'une labélisation pour déterminer de manière indépendante et objective la part de ventilation et de purification de l'air pouvant être atteinte dans un lieu donné et pour communiquer de manière compréhensible aux citoyens, au moyen d'un label, une partie des données recueillies.
- Créer une plate-forme interfédérale sur la qualité de l'air intérieur pour améliorer les connaissances en matière de qualité de l'air intérieur, soutenir les travaux visant à améliorer et à prévenir les situations à risque, rendre des avis stratégiques tant au niveau national qu'international.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue d'un dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be